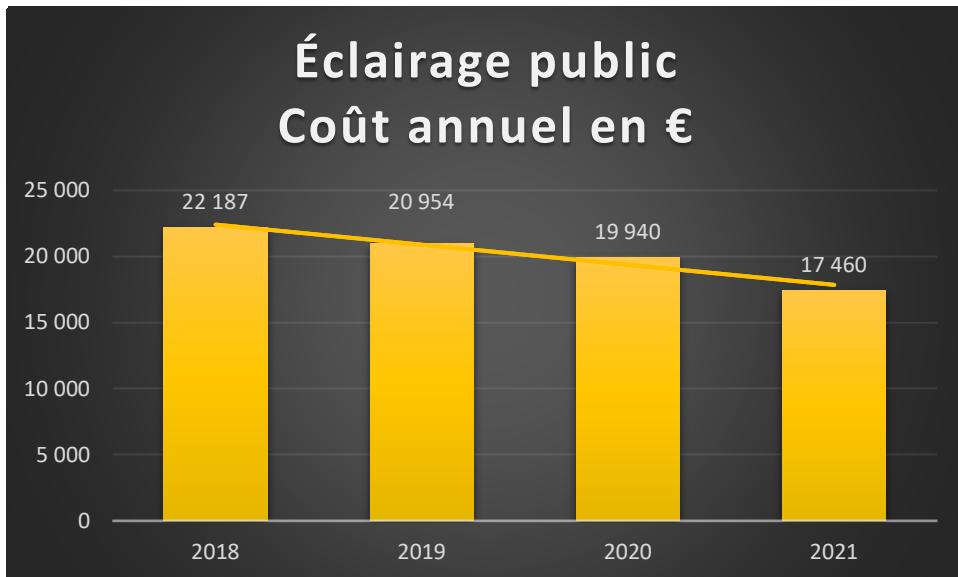
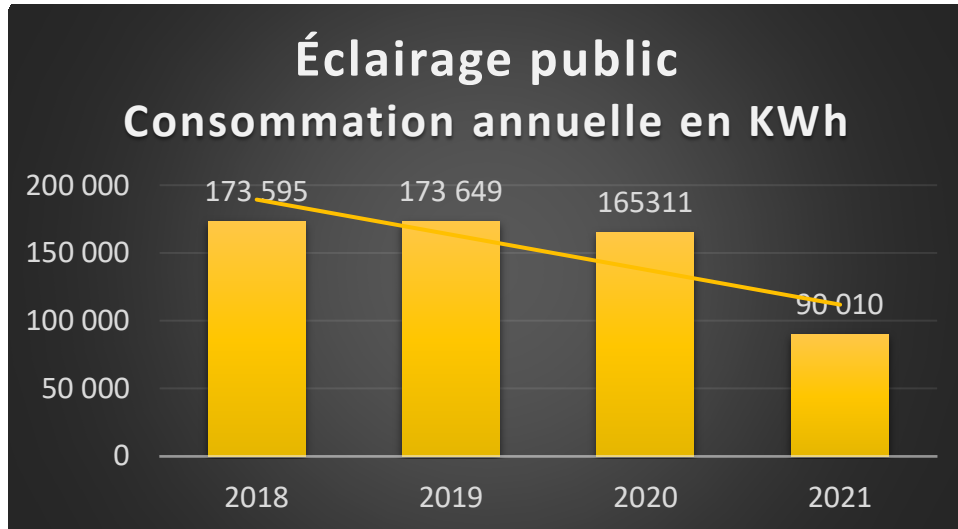


Éclairage public : point d'étape

La mise en place de l'extinction nocturne depuis juillet 2021 a permis de réduire la consommation d'électricité et de diminuer ainsi le coût pour la commune.



Une économie de plus de 70 000 KWh qui représente **70%** de la consommation d'électricité annuelle de tous les bâtiments communaux.

Notre ambition pour 2022 :

- ❖ Étendre les zones d'extinction de l'éclairage public
- ❖ Lancer un programme de 30.000€ pour le changement des ampoules à forte consommation par des LED.

Données extraites de l'application métier du SDEPA*

*Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques